



**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du lundi 20 juin 2016
Adopté par le conseil d'administration du jeudi 6 octobre 2016**

Administrateurs présents

Membres de droit :

Madame Brigitte Mangeol
Madame Nathalie Ethuin

Personnalités extérieures :

Monsieur Gérald Darmanin

Professeurs des universités :

Monsieur Philippe Darriulat
Monsieur Pierre Mathiot

Autres personnels d'enseignement :

Madame Elise Julien
Monsieur François Benchendikh
Madame Anne Bazin
Monsieur Cédric Passard

Personnels Biatss :

Monsieur Jean-François Baton

Etudiants :

Monsieur Yannis Makoudi
Madame Chloé Lebas
Madame Clara Le Guyader
Madame Anaïs Dudout
Monsieur Aubin Bernard

Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :

Monsieur le recteur de l'académie de Lille, représenté par monsieur Eric Billot
Monsieur Benoît Lengaigne, directeur
Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services
Madame Isabelle Tavernier, agent comptable,
Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques
Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet
Madame Anne-Claire Beurthey, directrice du développement et des partenariats institutionnels
Madame Emilie Decarne, présidente de l'association des diplômés

Administrateurs représentés

Membres de droit :

Madame Nathalie Loiseau, *procuration à Brigitte Mangeol*
Monsieur Olivier Duhamel, *procuration à Nathalie Ethuin*

Personnalités extérieures :

Monsieur Louis Dreyfus, *procuration à Philippe Darriulat*
Monsieur Patrick Kanner, *procuration à Brigitte Mangeol*
Madame Audrey Linkenheld, *procuration à Pierre Mathiot*
Madame Agathe Doublet, *procuration à Pierre Mathiot*
Monsieur Alexandre Lallet, *procuration à Gérald Darmanin*

Professeurs des universités :

Monsieur Michel Hastings, *procuration à Philippe Darriulat*
Monsieur Michel Lascombe, *procuration à François Benchendikh*
Monsieur Aymeric Potteau, *procuration à Nathalie Ethuin*

Autres personnels d'enseignement :

Monsieur Patrick Mardellat, *procuration à François Benchendikh*

Etudiants représentés :

Monsieur Alexandre Misplon, *procuration à Aubin Bernard*
Madame Pauline Losson, *procuration à Aubin Bernard*
Monsieur Théo Bernini, *procuration à Yannis Makoudi*
Madame Gaëlle Masson, *procuration à Yannis Makoudi*

Ouverture de la séance à 18h sous la présidence de monsieur Philippe Darriulat, professeur des universités - Doyen d'âge, qui excuse le président, monsieur Louis Dreyfus, retenu pour d'autres obligations ce jour. Madame Figueredo fait état des procurations qu'elle a reçues.

Le directeur rappelle la composition du conseil d'administration (CA) et précise que monsieur Olivier Duhamel, élu à la tête de la FNSP, devient membre du conseil d'administration de Sciences Po Lille, en remplacement de monsieur Casanova. Il souhaite la bienvenue à mesdames Nathalie Ethuin, vice-présidente à la vie étudiante de l'Université Lille 2, représentante de monsieur Vandendriessche ; Clara Leguyader, représentante de la liste étudiante Sud-Solidaires ainsi qu'à monsieur Aubin Bernard représentant de la liste étudiante Paliens Engagés. Madame Ethuin remercie l'assemblée de son accueil et indique que sa qualité d'ancienne étudiante de Sciences Po Lille, lui procure une certaine fierté, mêlée d'émotion, pour son premier conseil d'administration au sein de l'école.

Benoît Lengaigne fait état des recrutements annoncés au dernier conseil : madame Laurence Elert, nouvelle professeure certifiée d'anglais ; madame Mathilde Szuba, maître de conférences en science politique, animera la majeure Développement Soutenable ; monsieur Julien Boyadjan, maître de conférences en science politique, animera la majeure Communication Publique et Corporate.

Point I : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 mai 2016

La féminisation du compte-rendu est appréciée par les étudiants de Sud-Solidaires. Le directeur revient sur la confidentialité des débats afin de recueillir l'avis des administrateurs sur l'opportunité de rendre public ou non le point II.4 du procès-verbal relatif à la discussion sur le thème « Sciences Po Lille et le réseau des Sciences Po du concours commun ».

Madame Julien annonce que le procès-verbal, déjà synthétique, lui semble correct en l'état.

La décision est de publier le procès-verbal dans sa version originelle.

Votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Point II : Etudes, scolarité

- Règlement des études, maquettes des enseignements année 2016/2017

Le directeur remercie les enseignants et l'équipe de la scolarité : grâce à leurs efforts conjugués, le règlement des études et la maquette sont proposés au CA en juin et non en octobre. Il se félicite de l'ajout de dispositions spécifiques aux formations en apprentissage (titre 3) et signale que les paragraphes relatifs aux stages ont été actualisés (§ 2-14). François Benchendikh, directeur des études présente les autres changements : conditions de validation des cours sur le campus virtuel (2-5-9), conséquences liées à la non-validation de la troisième année (2-7-10), conditions d'accès aux formations ouvertes aux étudiants de la majeure « Commerce et Finance Internationale » (2-9-1). L'article 2-10-4 fait l'objet d'une discussion particulière. Il porte sur l'impossibilité d'accéder dès la cinquième année de Sciences Po Lille à la première année du Collège d'Europe.

Elise Julien rappelle que l'article 2-3-3 relatif aux modalités d'évaluation portées à la connaissance des étudiants a été rédigé à l'attention de vacataires qui n'avaient pas toujours conscience de l'importance pédagogique du respect de ce principe. Il lui semble que cet article n'est pas respecté. Même si elle se dit favorable à son maintien, elle s'interroge sur sa mise en œuvre. Concernant l'article II.10.6, elle s'interroge sur la 5^{ème} année et la double diplomation. Un jury manque pour ce diplôme, notamment dans le cadre du campus virtuel pour valider ou accorder des « points jurys ». Par exemple, dans la filière franco-allemande, la validation passe par la réalisation d'un mémoire. Il arrive que ce travail ne reçoive que la note de 9, ce qui empêche de valider le crédit et qui impose un repêchage. Rien n'a été prévu pour les étudiants confrontés à cette situation. Elle souhaiterait que ce point soit anticipé, formalisé et intégré au règlement des études.

Yannis Makoudi présente la demande de modification du régime étudiant salarié. Il souhaite que la période de demande d'intégration de ce régime passe de 2 semaines, à un mois après le début des cours du semestre, afin de faciliter les démarches, et que la durée minimale du contrat de travail pour bénéficier de ce régime soit abaissée à 8 heures hebdomadaire de travail par semestre au lieu de 10 actuellement. Après discussion, seul l'abaissement de 10h à 8h est retenu dans la rédaction de l'article 7.

Benoît Lengaigne revient sur l'article dédié au Collège d'Europe. Il souhaite organiser un débat puis un vote sur ce point. Avec les modifications proposées, les étudiants n'ont donc plus accès au Collège d'Europe après leur quatrième année, alors que depuis dix ans, Sciences Po Lille offre la possibilité aux étudiants de commencer leur formation au Collège d'Europe pendant la cinquième année de Sciences Po Lille, en respectant l'article du règlement des études sur la double diplomation. Raisonnablement, cette formation devrait être accessible une fois le diplôme de Sciences Po Lille obtenu et la première année au Collège d'Europe reviendrait donc à une scolarité à BAC +6. La question est donc de savoir si les administrateurs sont d'accord avec l'idée de faire gagner une année aux étudiants. Il faut évidemment insister sur le fait qu'au sein de l'école, une formation sur les affaires européennes (AFE) existe. Il y a donc une forme de concurrence dont souffre la majeure AFE. Cela nécessite un débat.

Elise Julien n'est pas opposée à la suppression. Elle s'interroge sur la diffusion de l'information, la communication et l'accompagnement à réaliser sur ce point. Les étudiants de FIFA ne doivent pas s'engager dans cette filière si leur objectif est uniquement d'intégrer le Collège d'Europe. Elle insiste pour que la mesure soit accompagnée d'une communication active. Le règlement des études est disponible uniquement en ligne. Elle craint que personne n'accède à l'information. Elle invite le service scolarité à travailler sur une bonne information.

Anne Bazin indique que, forte de son expérience au jury du Collège d'Europe, elle a constaté que ses collègues de jury étaient très surpris lorsqu'elle leur a expliqué que certains étudiants de Sciences Po Lille, admis au Collège d'Europe, n'étaient pas diplômés de Sciences Po Lille. Au-delà de la vérification de la validation des cours sur le campus virtuel, elle s'interroge sur la légalité des pratiques en cours. Elle regrette la position du Collège d'Europe un peu ambiguë. Elle souligne que tous les candidats de Sciences Po Lille qui s'y présentent sont admissibles. Elle souhaite que la décision à venir pour les FIFA soit prise en lien avec l'équipe pédagogique de Münster. Elle pense aux répercussions d'un vote. La décision devra apparaître dans le règlement des études. Elle précise que ceux qui optent pour le Collège d'Europe ne se posent pas la question du financement puisqu'ils disposent de bourses.

François Benchendikh indique que les frais de scolarité sont environ de 20 000 €. Ils bénéficient de bourses allouées par Campus France, s'ils sont titulaires de la 5^{ème} année. Mais les étudiants de 4^{ème} année qui souhaitent faire leur 5^{ème} année au Collège d'Europe ne sont pas de potentiels candidats de la bourse. C'est un élément de plus à étudier pour l'éventuelle suppression des élèves de 5^e année à ce cursus. Ils pourraient valider leur dernière année à Sciences Po Lille avant d'intégrer la formation du Collège d'Europe.

François Benchendikh indique que, concernant le campus virtuel, un jugement favorable du Tribunal administratif de Lille a été rendu. Sciences Po Lille est dans la parfaite légalité. La première session est relative à l'année à l'étranger. La deuxième est dédiée au campus virtuel et la troisième propose le rattrapage du campus virtuel.

L'article 2-10-4 relatif à l'entrée au Collège d'Europe, est modifié et adopté à la majorité.

Votants : 30

Pour : 26

Contre : 4

Abstentions : 0

Le règlement des études est adopté à la majorité.

Votants : 30

Pour : 27

Contre : 3

Abstentions : 0

- Disposition concernant la troisième année - Charte de la mobilité internationale

La charte de la mobilité internationale n'est pas annexée au présent règlement, mais fera l'objet d'une présentation au prochain CA d'octobre. Elle intégrera les modifications relatives au classement des étudiants « entrées directes » en deuxième année. Ce changement s'impose en raison de la baisse du nombre de places au concours de deuxième année. Le directeur insiste sur le fait que cette charte engage les étudiants qui doivent la signer avant leur départ en mobilité.

Point III : Relogement

Le 30 mai dernier, le directeur a organisé une visite pour les financeurs (Etat, Région, Département) et le propriétaire (ville de Lille). Le chantier avance dans de bonnes conditions et la date de livraison des bâtiments (octobre 2016) et la date de déménagement (décembre 2016) restent d'actualité. Il indique par ailleurs les noms choisis pour les amphithéâtres après consultation des enseignants et des étudiants. Pour les grands amphithéâtres : Hannah Arendt, Michel Foucault, Norbert Elias. Pour les petits de 80 places : Louise Michel, La Boétie et Germaine Tillon. Une salle de 45 places destinée prioritairement à la préparation de l'agrégation de SES s'appellera Max Weber. La salle de recherche de la bibliothèque sera la salle Cabu.

Monsieur Darmanin rappelle l'intérêt que le Conseil Régional porte et portera au déménagement. Le président Xavier Bertrand suit particulièrement ce dossier. Le Conseil Régional a attribué un financement complémentaire afin de terminer le chantier dans les temps et dans de bonnes conditions.

Le directeur annonce ensuite que le dossier porté par Sciences Po Lille, en partenariat avec les trois universités lilloises, en réponse à l'appel à projets du plan « Bibliothèques Ouvertes », serait retenu par le ministère. Il précise que l'extension des horaires, fixés de 9h à 22h, 7 jours sur 7, sauf le mois d'août et les jours fériés reposera essentiellement sur des contrats étudiants, financés par le ministère. Il annonce que le fait d'avoir des amplitudes horaires élargies fait partie des choix et des priorités. La nouvelle situation géographique de la bibliothèque changera les pratiques. Et l'établissement doit mettre plus de moyens qu'il ne le faisait jusqu'alors. Dans le budget de la bibliothèque, il est envisageable de recruter une personne en plus pour supporter la charge de travail supplémentaire.

Madame Ethuin annonce en complément la future création de salles connectées accessibles sur réservation préalable disponibles aux étudiants avec leur carte multi-services sur plusieurs sites de l'Université (salles non gérées par le SCD). Il s'agit pour l'instant de la phase d'expérimentation.

Philippe Darriulat revient sur la bonne nouvelle liée à la bibliothèque de Sciences Po Lille. L'évolution de l'amplitude horaire ainsi que la situation géographique en font un projet très attractif. Toutefois, pour attirer les étudiants, de nouveaux ouvrages devront remplir les rayons. Il se demande s'il est envisageable de mutualiser les fonds avec d'autres universités de Lille pour acquérir des livres ou envisager des moyens supplémentaires. Il pense que cette piste doit être explorée. Benoît Lengaigne apporte un élément de réponse sur le fond et la stratégie documentaire. Une conservatrice de bibliothèque a été recrutée pour réaliser ce travail. Elle a déjà contribué à remporter l'appel d'offre alors qu'elle n'est pas encore en poste. Elle a besoin de temps pour faire son audit sur l'existant. Dans le courant de l'année prochaine, elle sera conviée à participer à un conseil d'administration pour faire un premier bilan sur la mise en place de ce dispositif. Il précise également que la bibliothèque ne portera pas de nom particulier, les 70 000 étudiants pourraient dire qu'ils se rendent « à la bibliothèque de Sciences Po Lille », ce qui donnera une bonne visibilité à l'école.

Pour répondre au souhait des administrateurs de pouvoir visiter le futur site, le directeur propose d'organiser la visite juste avant la séance du prochain CA, prévue le 6 octobre 2016.

Point IV : Affaires financières

- Tarif de l'inscription à l'école d'été « Environmental Politics and Policy »

Le directeur informe qu'une Summer School est en cours. Elle réunit 14 doctorants qui travaillent sur les politiques environnementales. Elle dispose d'un label international et pour la première fois, sur ce thème, elle est accueillie par un établissement français. Le niveau de recherche et de qualité est élevé. Les doctorants devaient payer 150 € d'inscription. Un vote est obligatoire pour que Sciences Po Lille puisse percevoir cette recette qui sert à couvrir une partie des frais de logistique. Il est à noter que ce sont les laboratoires de recherche qui s'acquittent de ces frais pour les étudiants.

Votants : 30 **Pour : 30** **Contre : 0** **Abstentions : 0**
Ce tarif est approuvé à l'unanimité.

- Sortie d'inventaire de matériel informatique obsolète, don à des associations

La directrice générale des services explique que l'inventaire informatique a révélé l'existence de matériels obsolètes tels que des ordinateurs, des écrans et des imprimantes qu'il ne faudrait pas déménager sur le nouveau site. Ce matériel sera cédé à titre gratuit à des centres sociaux et autres associations de quartiers prioritaires. Si la totalité du matériel ne trouve pas preneur, il sera mis au rebut. Dans un cadre réglementaire, ce matériel est répertorié et sorti de l'inventaire.

Votants : 30 **Pour : 30** **Contre : 0** **Abstentions : 0**
Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Point V : Vie associative

- Charte des associations et ses annexes

Le directeur fait un bilan sur la vie associative de l'année 2015/2016. Le recrutement d'un responsable de la vie associative et étudiante a été jugé tardif par les étudiants mais l'arrivée de monsieur Giuliani fait aujourd'hui l'unanimité. Le dynamisme associatif ne doit pas s'arrêter une fois que l'étudiant est diplômé. Des connexions sont à envisager pour que l'association des diplômés profite de cet élan. Un vrai réseau des diplômés est un élément précieux pour une école. Des passerelles doivent être mises en place par une équipe, constituée de ceux qui se sont investis préalablement au sein de l'école. Ce dossier mérite un travail en profondeur.

La directrice du développement et des partenariats institutionnels indique qu'un travail collectif sur la charte des associations a été mené par les états généraux animés par le responsable de la vie associative et étudiante. La nouveauté consiste surtout à définir les critères de labellisation des associations de Sciences Po Lille. Les associations peuvent ainsi bénéficier de services de l'école. Ce travail collectif a aussi débouché sur la création d'ambassadeurs de majeures. Ce nouveau rôle, attribué principalement aux étudiants de 4^{ème} année, revient à devenir des référents des majeures. Ils seront recrutés par un jury, après présentation individuelle. Outre la représentation des majeures, ils mettront en place des projets et les coordonneront en coopération avec tous les partenaires de l'école. Un des rôles est aussi de s'impliquer, avec l'association des diplômés, dans la création de conférences métiers et réunions réseau pour favoriser l'insertion professionnelle.

Les étudiants de Sud-Solidaires précisent qu'à la lecture de la charte, des désaccords sont survenus et s'inquiètent d'un manque de discussion relatif à l'article sur le refus de labellisation des associations politiques et syndicales. A

également été proposée une annexe de charte, pour décrire précisément les propos ou les attitudes discriminantes, en lien avec l'article 16. Le directeur leur propose de s'exprimer sur ce point en questions diverses. Le président rappelle que les documents soumis au vote ce jour circulent depuis longtemps. Il s'étonne d'une prise de parole si tardive. Un débat en questions diverses permettra d'aborder la charte de l'égalité.

Après discussion, le président propose un vote sur la charte telle qu'elle a été distribuée aux administrateurs ce jour.

Votants : 27

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 3

La charte est approuvée à la majorité.

Point VI : Questions diverses

- Coût et financement soirée 25 ans

Sans que soit remis en cause l'organisation de ce type d'évènement, la question du coût de la soirée du 4 juin organisée dans le cadre des 25 ans est posée par Cédric Passard. Pourquoi ne pas envisager des modes de financement extérieurs ? Une contribution pourrait être demandée aux participants, qui sont pour la plupart des diplômés salariés. Sinon, il reste la possibilité de chercher des sponsors. Le directeur se dit favorable à ce type d'évènements pour lesquels des financements proviendraient de banques et/ou autres entreprises mais il pensait que les administrateurs y seraient plutôt défavorables. Il est plus réticent vis-à-vis d'une contribution des participants. Le financement des 25 ans, et en particulier de cette soirée des 25 ans qui a rassemblé 1000 personnes, a été obtenu dans le cadre du budget 2016 grâce aux économies réalisées sur les frais de réception notamment et sur le budget de la communication. Elise Julien découvre le montant de 27 000 € prévu pour cette soirée. Blandine Lenoir précise que cette somme était intégrée au budget communication, présenté lors de la présentation budgétaire. Elise Julien regrette d'apprendre la destination des sommes après coup il aurait été intéressant qu'une ligne spécifique pour cet évènement soit soumise au vote.

Philippe Darrulat revient sur la question du sponsoring. L'enjeu est l'indépendance de l'institution et des diplômés. Le sponsoring sur les diplômés mérite une réflexion attentive, rigoureuse et prudente. Cette solution permettrait de dégager des crédits pour d'autres projets. Le plus important pour Sciences Po Lille est de maintenir son indépendance stricte dans la fabrication de ses maquettes selon Pierre Mathiot. Benoît Lengaigne souligne que depuis deux ans, un début de campagne de fundraising est instauré. Cette campagne est réalisée auprès des parents après la remise des diplômes. L'an passé, 15 000 € ont été ainsi récoltés, ce qui couvre largement les frais de cérémonie dédiés à la remise des diplômes. La diversification des ressources passe aussi par ce genre d'évènements, qui est une forme d'investissement. Les diplômés versent de la taxe d'apprentissage. Ils sont aussi prescripteurs de la formation continue. Un autre angle de la question est celui de la diversification des recettes. Pierre Mathiot précise qu'il s'agit de 15 000 € bruts ne tenant pas compte du temps de travail du personnel. Le retour sur investissement est faible. Benoît Lengaigne insiste sur la nécessité d'une diversification des recettes, indispensable pour ne pas augmenter les frais de scolarité.

Elise Julien indique ne pas avoir d'avis arrêté sur la question. Cependant, elle se souvient du financement de la BNP Paribas pour la cérémonie des 20 ans, qui lui a causé quelques déboires lors de ces cours. Elle s'est sentie en porte-à-faux avec son enseignement. Pierre Mathiot rappelle qu'à l'époque, la question avait été abordée en conseil d'administration. Le sponsor aurait été moins problématique s'il avait été une association telle que Médecins du Monde. Le plus important pour Sciences Po Lille est de maintenir son indépendance stricte dans la fabrication de ses maquettes. Anne Bazin s'étonne que le logo de la BNP ait pu se retrouver en amphi au moment de la cérémonie des 20 ans.

Benoît Lengaigne répond que la BNP n'a jamais influencé les maquettes pédagogiques mais que la banque pouvait demander, sans que cela soit choquant, à ce que quelques banderoles soient installées dans l'école lors des évènements organisés pour les 20 ans.

- Egalité homme-femme

Benoît Lengaigne distribue la charte aux administrateurs et précise que certains étudiants souhaitent rediscuter de son application. Il propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du conseil d'administration de la rentrée. Dans ce texte figurent des textes juridiques, légaux ou officiels. Aucune polémique n'est donc envisageable. Après discussion, le directeur propose la mise en place d'un groupe de travail ouvert, sans exclusion.

L'assemblée répond favorablement.

- CRCT Le président indique que ce point va faire l'objet d'un vote.

Le directeur précise qu'il s'agit d'un vote de sécurisation budgétaire. Il rappelle que chaque année, sur le budget de l'établissement, un CRCT (congé de reconversion thématique), équivalent à un mi-temps d'enseignant chercheur, est proposé. Il permet à l'enseignant qui le souhaite de se consacrer à la recherche, le temps d'un semestre, en étant déchargé de cours.

Le principe du CRCT est adopté à la majorité.

Votants : 28 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 2

Elise Julien demande une clarification sur le règlement intérieur du conseil d'administration. Les inscriptions à l'ordre du jour requièrent un délai de cinq jours, avec un quota d'administrateurs. Les questions diverses, quant à elles, ne passent pas par la procédure des quotas. Par ailleurs, elle a reçu la convocation non pas 8 mais 7 jours avant la séance. Elle se demande si un décalage est retenu pour la formulation des questions diverses. Chantal Figueredo le lui confirme. Elise Julien poursuit en disant qu'elle aimerait recevoir l'intégralité dans les temps.

Benoît Lengaigne attire l'attention des administrateurs sur la richesse du programme à inscrire dans les agendas de la rentrée en raison notamment des 25 ans de Sciences Po Lille.

Il annonce que la conférence inaugurale du 9 septembre sera présidée par Nathalie Loiseau, directrice de l'ENA. Un certain nombre de personnalités politiques interviendront. Il rappelle que Xavier Bertrand est venu cette année. Pierre Laurent interviendra le 20 septembre et Christiane Taubira sera présente le 4 octobre. Dans un domaine plus scientifique, Benjamin Barber était venu le 23 mars. Nonna Mayer sera dans les locaux le 27 septembre et Pierre Rosanvallon les 18 et 19 octobre.

Dans le cadre de la formation continue, la marraine de la nouvelle promotion des Hautes Etudes Régionales (HER) sera Gaëlle Velay, directrice de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle donnera une conférence sur le rôle de son établissement dans l'accompagnement du Conseil Régional.

L'intégralité de ces rendez-vous sera concentrée sur 3 semaines. Sans oublier la visite des nouveaux locaux la veille de la livraison, le 6 octobre 2016

Clôture de la séance à 20h05

Philippe Darriulat



Président d'âge du conseil d'administration